

## Engagement

### Acquisition d'une tablette numérique

Présentation
La Ville de Colmar propose une aide financière, à hauteur de 120€ maximum, pour l'acquisition d'une tablette numérique pour les enfants colmariens scolarisés, <b>au CP</b> , dans les écoles élémentaires publiques ou privées.
Service responsable
Direction de l'enseignement, de la petite enfance et de la solidarité Service de l'enseignement 8 rue Rapp – BP 50528 – 68021 Colmar cedex 03 89 20 67 63
Procédure
Le formulaire est à télécharger sur le site Internet de la Ville ( <a href="http://www.colmar.fr/engagements">www.colmar.fr/engagements</a> ) ou à retirer dans le hall d'accueil de la mairie. Celui-ci dûment complété, est à transmettre avec les pièces justificatives, <b>par voie postale</b> , à la mairie de Colmar – service de l'enseignement – 8 rue Rapp.  Les demandes peuvent également être déposées au service de l'enseignement aux heures suivantes : <b>de 9h à 11h30 et de 14h à 16h</b> . En dehors de ces créneaux horaires, les demandes peuvent être déposées dans l'urne prévue à cet effet et installée dans les locaux du service de l'enseignement.
Pièces justificatives
<ul style="list-style-type: none"><li>- <b>Relevé d'Identité Bancaire</b> <i>au nom de la personne à qui la facture est établie,</i></li><li>- <b>copie d'un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois,</b></li><li>- <b>copie de la facture nominative d'achat de la tablette</b> <i>(au nom des parents);</i> <b>Attention</b> : consulter le formulaire concerné pour connaître les dates à respecter,</li><li>- <b>copie du livret de famille</b> <i>(ou acte de naissance)</i> <b>comprenant la page des parents et de l'enfant,</b></li><li>- <b>certificat de scolarité</b> <i>(uniquement pour les élèves scolarisés hors de Colmar ou dans un établissement privé).</i></li></ul>
Date de mise en œuvre
La date est fonction de l'année scolaire concernée (celle-ci est indiquée dans le formulaire correspondant).